

Pour une exception fiscale

Dans un contexte de surimposition, galeristes et commissaires-priseurs sont à l'unisson – l'union faisant la force, ils devraient être entendus – pour réclamer le maintien du taux de TVA à l'importation des oeuvres d'art à 7 %. La place française, qui connaît une embellie, maintiendra ainsi son attractivité.



Des commissaires-priseurs aux galeristes et des collectionneurs aux artistes, l'ensemble des acteurs français du marché de l'art est à l'unisson pour défendre la TVA à l'importation des œuvres d'art à 7 %.

Certes, une vente ne fait pas le printemps... Mais le choix, voici quelques semaines, des mécènes et entrepreneurs américains Alex et Élisabeth Lewyt de mettre en vente à Paris une partie de leur prestigieuse collection – dont deux œuvres majeures de Nicolas de Staël – a relancé les spéculations sur le regain d'intérêt des grands collectionneurs étrangers pour la place française.

Jusqu'à présent dans l'ombre de New York et Londres, Paris devient-elle une vraie place pour l'art moderne et contemporain ? Comme le souligne *Le Figaro*, « pour le début de juin, les catalogues ont considérablement gagné en qualité. Les vendeurs, et même les vendeurs prestigieux venant de l'étranger, semblent faire de plus en plus confiance aux grandes maisons que sont Sotheby's, Christie's et Artcurial. » Une évolution confirmée par Jean-Pierre Osenat, commissaire-priseur à Fontainebleau et président du Syndicat national des commissaires-priseurs (Symev). Pour lui, « il y a un regain de dynamisme de la place française qui démontre combien les professionnels français sont capables de relever le défi de la globalisation du marché de l'art, malgré une conjoncture économique difficile. »

Hélas, il n'est pas sûr que cette embellie puisse se poursuivre à l'avenir. Car, dans le même temps, les opérateurs français voient s'accumuler les nuages fiscaux à l'horizon. Ils doivent ainsi compter avec la décision du gouvernement de relever encore le taux de la TVA à l'importation sur les œuvres d'art pour le porter à 10 % à compter du 1^{er} janvier 2014, contre 7 % aujourd'hui et 5,5 % il y a deux ans. Une véritable hérésie dans un marché de l'art à la fois mondial, ouvert et très concurrentiel. Car, tandis que la fiscalité de l'art s'envole à Paris, elle reste stable ailleurs, notamment à Londres, où la TVA à l'importation reste fixée à 5 %!

Union sacrée contre la réforme

Le péril est suffisamment grave pour réconcilier les frères ennemis galeristes et commissaires-priseurs. Alors qu'ils entretiennent des relations plutôt difficiles en raison de la concurrence qu'ils se livrent, cette fois, ils ont décidé de dénoncer d'une même voix le projet gouvernemental. Ainsi – signe qui ne trompe pas – la dernière édition de la revue du Symev¹ donne la parole non seulement à des commissaires-priseurs mais égale-

ment à des dirigeants de grandes galeries d'art parisiennes. Du jamais vu !

« En dénonçant les effets pervers d'une augmentation de la TVA à l'importation, nous n'agissons pas comme de vulgaires boutiquiers, nous ne cherchons pas à préserver nos marges ou à échapper à l'impôt... Nous souhaitons préserver le fragile écosystème qui permet à la France de continuer à exister dans la vie artistique et culturelle mondiale », explique Franck Prazan, dirigeant de la galerie Applicat-Prazan et membre actif tant du Comité professionnel des galeries d'art (CPGA) que du Syndicat national des antiquaires (SNA).

Un cadeau fait à nos concurrents

Ils sont unis par une même crainte : voir le marché français laminé par des concurrents avantageés fiscalement. De fait, avec la révision annoncée du taux de TVA, le différentiel de prélèvement entre la France et le Royaume-Uni pourrait s'élever, pour des œuvres prestigieuses, à plusieurs dizaines de milliers d'euros ! Dès lors, pourquoi les collectionneurs choisiraient-ils de vendre en France alors qu'en vertu du principe communautaire de libre circulation des biens, une œuvre acquise à Londres pourra ensuite voyager sans encombre dans tous les pays de l'Union européenne ? « Le principal effet de cette réforme consisterait à donner des armes supplémentaires à notre principal concurrent », constate, amer, Georges-Philippe Vallois, président du CPGA.

Bien sûr, les professionnels français entendent aussi défendre leurs propres intérêts. Car, malgré son nom, la TVA à l'importation est en fait un droit de douane non récupérable. Plus le taux de cette taxe est élevé, plus elle vient contraindre les marges des professionnels français. Avec la hausse envisagée, ils se trouveraient donc encore plus défavorisés par rapport à leurs concurrents, notamment anglais ou américains.

Mais les effets de la hausse risquent d'aller bien au-delà de cet aspect purement comptable. Pour Damien Leclere, commissaire-priseur de ventes volontaires à Marseille et vice-président du Symev, « un déclin de compétitivité de la place française irait nécessairement de pair avec un déclin de son

attractivité, et donc du rayonnement artistique et culturel de notre pays ». Et d'expliquer : « Un événement comme la FIAC de Paris est en concurrence avec la Frieze Art Fair de Londres, tandis que la Biennale des antiquaires est en compétition avec la TEFAF de Maastricht, l'enjeu étant pour chacun de ces salons d'attirer les exposants et les marchands les plus prestigieux. Or, le montant des taxes à l'importation entrera nécessairement en ligne de compte dans l'arbitrage de ces derniers. »

Bien que non directement concernés par la TVA à l'importation, les artistes français eux-mêmes ont également compris le danger. Car leur essor dépend directement de la capacité des galeries françaises à promouvoir leurs œuvres : « Pour acquérir une notoriété internationale, les artistes français doivent d'abord obtenir une reconnaissance sur la scène française. Il faut donc cesser de placer les marchands et collectionneurs français en situation d'insécurité fiscale », explique Jérémy Chabaud, président de Jeune Création, association d'artistes ayant pour vocation de promouvoir la création plastique contemporaine.

Vers la fin de l'exception culturelle

Autre effet collatéral redouté : l'affaiblissement progressif du patrimoine artistique français. En effet, contrairement à ce que l'on imagine, les collections publiques dépendent largement de la générosité des collectionneurs privés. Une réalité qui, de surcroît, ne cesse de s'accroître alors que les dotations publiques des musées sont en chute libre. « L'enrichissement des collections va dépendre encore plus qu'auparavant des dons, legs et datations provenant des collectionneurs privés. Toute mesure fiscale contrariant la constitution de collections privées va donc mettre en difficulté les musées français et affaiblir le prestige et le rayonnement culturel de notre pays », met en garde Franck Prazan. Et son collègue Georges-Philippe Vallois d'ajouter : « Que restera-t-il de l'exception culturelle française si, après avoir réduit considérablement la dotation des musées, on alourdit la fiscalité pesant sur les collections privées ? »

Comment expliquer alors qu'un tel projet voit le jour ? Pour Jean-Pierre Osenat, cela provient d'une grave incompréhension du fonctionnement du marché de l'art. « À l'évidence, ses promoteurs n'ont pas perçu que contrairement à ce qui prévaut dans le secteur manufacturier, sur le marché de l'art, les importations sont préférables aux exportations puisque lorsqu'une œuvre en provenance de l'étranger est vendue en France, cette transaction fait tourner l'économie française, finance des emplois français, enrichit notre patrimoine et fait rentrer de l'argent dans les caisses de l'Etat. »

Car cette réforme, si préjudiciable au marché français de l'art et aux quelque 50 000 emplois directs qu'il génère, va de surcroît se solder par un résultat fiscal nul, voire négatif, puisque l'exil des transactions va mécaniquement se traduire par une chute des recettes fiscales. Peut-on alors espérer que le gouvernement fasse marche arrière ? À l'instar de Jean-Pierre Osenat, certains y croient et voient même dans ce débat l'occasion de donner enfin naissance à une « stratégie nationale de reconquête et de promotion de la place française ». Reste à espérer qu'ils soient entendus. Car ce qui se joue, c'est le rang de la France dans la vie artistique et culturelle mondiale. ●

Christophe Blanc

1 - La Revue du Symev, n°7, juin-juillet 2013, téléchargeable librement sur www.symev.org.